

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JANVIER 2023**

N° 2023-005

L'an deux mil VINGT TROIS, le SIX du mois de JANVIER, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier de CONIHOUT, Maire.

Date de Convocation :

23/12/2022

Etaient présents : Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Christophe TIRARD, Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT

Date d’Affichage :

23/12/2022

Absent : Monsieur David PETITON

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Absents excusés : Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET, Messieurs Philippe HERITIER et Philippe BOSQUET

Pouvoirs :

- Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET à Madame Catherine CORNILLOT
- Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT
- Monsieur Philippe BOSQUET à Monsieur Christophe TIRARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

**OBJET : RETOUR SUBVENTIONS SDE – PROGRAMME 2021 – ANNULE ET REMPLACE
LA DELIBERATION N°2022-069**

Suite au règlement de trois factures concernant le programme de remplacement de l'éclairage public par le SDE, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'intégrer la participation du SDE suivant l'écriture suivante (investissement) :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
<i>21534 (21) : Réseaux d'électrification</i>	<i>-114 127.96</i>	<i>13258 (13) : Autres groupements</i>	<i>-114 127.96</i>
<i>21534 (041) : Réseaux d'électrification</i>	<i>114 127.96</i>	<i>13258 (041) : Autres groupements</i>	<i>114 127.96</i>

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Conseil.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la transmission en Préfecture le 10.01.2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Le Maire

Olivier de CONIHOUT

